

# Bulletin-Info

Mars-Avril 2021



Association des entrepreneurs  
en drainage agricole du Québec



Association des propriétaires  
de grues du Québec



Association des  
Propriétaires de  
Pompes à  
Béton du  
Québec



REGROUPEMENT DES LOUEURS  
DE VÉHICULES DU QUÉBEC



Bonjour cher membre!

Vendredi le 19 mars dernier s'est tenu notre assemblée générale annuelle de l'APMLQ et de ses associations affiliées, nous espérons que celle-ci vous a bien informé sur l'avancement des différents dossiers et des activités des deux dernières années.

Dans la dernière année, pas besoin de vous dire que l'association a dû se réinventer en intégrant le virtuel à ses activités les plus courantes, et ce très rapidement afin de bien tenir informés les membres, de les supporter, au jour le jour, dans la gestion de la crise sanitaire en entreprise. L'ensemble des rencontres d'intérêt touchant l'industrie ainsi que les conseils d'administration ont donc continué à se tenir en vidéoconférence afin de continuer à faire progresser tous les dossiers.

Nous avons donc tenu le mardi 30 mars dernier, le conseil d'administration d'élection servant à élire le président, le vice-président de même que les membres du conseil exécutif. Je sais qu'historiquement les noms du président, vice-président et les autres membres vous sont présentés au banquet du congrès de l'APMLQ. Exceptionnellement cette année, j'ai donc le grand plaisir de vous annoncer que Monsieur Alain Tourigny est le nouveau président, Monsieur Jasmin Douville quant à lui occupera le poste de Vice-président et que le conseil exécutif sera composé de ces deux derniers ainsi que de MM Alexandre Samson et Pierre Scalabrini et de Mme Sandra Paradis.

Nous avons vraiment tous très hâte de vous retrouver en présentiel dans la belle région de Québec, si les mesures nous le permettent, les 26 et 27 août prochains pour une nouvelle mouture du Vélo-Golf.

En terminant, je tiens à vous remercier pour ces quatre (4) belles années à la présidence de l'APMLQ et ce fut un honneur de vous représenter tout au long de mon mandat.

Jean-Yves Gauthier  
Président *ex-officio*

## NOUVEAUX MEMBRES

### Membres réguliers:

**9161-4396 Québec inc.**  
Mirabel (Québec)  
450 820-230

**Entreprises D.F. Ouimet inc.**  
Laval (Québec)  
450 978-5553

### Membres associés:

**Krolift**  
Lorraine (Québec)  
514 316-8227

**Sel Frigon inc.**  
Louiseville (Québec)  
819 697-8640

## À jamais dans nos cœurs

Monsieur Steve d'Auteuil, ami de tous et ancien président de l'APMLQ, est décédé accidentellement le 19 mars dernier.

L'APMLQ et ses associations affiliées offre la possibilité à l'ensemble de ses membres de contribuer, plutôt que d'offrir des fleurs ou des dons, à la mémoire de Steve en bâtissant un espace vert servant à la détente aux Entreprises d'Auteuil et Fils.

L'**Espace Steve D'Auteuil** sera construit selon les goûts et exigences de ses proches tout en permettant la pérennité de l'hommage. Une plaque commémorative y sera également installée mentionnant les noms de tous les donateurs ainsi que celui de l'association.

Pour contribution: <https://forms.gle/RpG9YqjiDGiCNmEd7>



PENSONS À NOTRE PLANÈTE

## FEUX VERTS APMLQ

3 conférences à venir sur la gestion  
environnementale

- 27 avril à 10h00 - Gestion de l'environnement en centre d'entreposage et de manutention des sels de voirie.
- 18 mai à 10h00 - Gestion de l'environnement en carrières et sablières
- Date à venir - Gestion des garages



Régie  
du bâtiment  
Québec

**Pensez à l'avenir de votre entreprise en qualifiant plusieurs répondants RBQ**

### Qu'est-ce qu'un répondant?

- Pour l'entreprise, le répondant est responsable de la gestion des activités dans le domaine pour lequel ses connaissances ou son expérience ont été reconnues par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et doit, à ce titre, y participer activement et de manière continue. Il est aussi responsable de toute communication avec la RBQ.
- Le répondant peut être :
  1. une personne physique qui exploite une entreprise individuelle
  2. un membre d'une société
  3. un administrateur, un dirigeant au sens de la Loi sur les sociétés par actions ou un actionnaire détenant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions, dans le cas d'une personne morale
  4. un gestionnaire à plein temps d'une société ou d'une personne morale. Dans ce cas, il participe à la gestion, à l'administration, à la direction ou à l'organisation des affaires de l'entreprise. Sa durée de travail correspond à la journée et à la semaine de travail établies dans cette entreprise.

### Qui peut devenir répondant?

- La personne qui veut se qualifier à titre de répondante doit, entre autres :
- être majeure
- réussir les examens ou démontrer la réussite d'un programme de formation permettant l'exemption aux examens ou présenter son dossier professionnel, et ce, pour chaque domaine de qualification et chaque sous-catégorie demandée
- avoir obtenu un certificat de libération après une faillite personnelle, le cas échéant
- ne pas avoir été déclarée coupable dans les cinq ans ou s'être fait imposer une peine d'emprisonnement qui s'est terminée il y a moins de cinq ans, et ce, pour une des infractions suivantes :
- infraction à une loi fiscale ou acte criminel relié aux activités que la personne entend exercer dans l'industrie de la construction
- collusion ou truquage d'offres
- trafic, importation, exportation ou production de drogues
- fraude, gangstérisme ou recyclage des produits de la criminalité.
- ne pas avoir faussement déclaré ou dénaturé les faits relatifs à la demande de licence ou omis de fournir un renseignement.



## DISPOSITIF DE CONSIGNATION ÉLECTRONIQUE - DCE

Au Québec, tant que le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds n'aura pas été modifié de manière à rendre obligatoire l'utilisation d'un DCE, les exigences actuelles continueront de s'appliquer, tant pour les véhicules qui circulent au Québec que pour ceux qui proviennent de l'extérieur du Québec. L'objectif est de rendre le DCE obligatoire au plus tard en juin 2022. Entre-temps, les conducteurs peuvent continuer d'utiliser les fiches journalières papier.

Les conducteurs de véhicules utilitaires sous réglementation fédérale (opèrent dans plusieurs provinces) sont tenus de commencer, d'ici le 12 juin 2021, à utiliser un dispositif de consignation électronique (DCE) pour remplir leur rapport d'activités (RA).

Le dispositif doit respecter le Règlement sur les heures de service des conducteurs de véhicule utilitaire, ainsi que la version la plus récente de la Norme technique en matière de dispositifs de consignation électronique. Le dispositif doit également figurer sur la liste des dispositifs de consignation électronique certifiés de Transports Canada.

Les principales exemptions sont:

- Le rayon de travail doit être inférieur à 160 km,
- Le véhicule d'une année de modèle antérieure à 2000,
- Véhicule loué pour moins de 30 jours.

Il est donc, de votre responsabilité de vérifier les exigences à l'égard du DCE de chacune des provinces dans lesquelles vous prévoyez circuler.

L'APMLQ participera le vendredi 9 avril prochain avec la SAAQ à une rencontre d'information pour le Québec. À suivre.



## VÉLO-GOLF

Si les mesures sanitaires le permettent le vélo-golf 2021 quant à lui, saura se réinventer et vous surprendre avec une multitude de nouvelles activités extérieures. L'événement se tiendra au club de golf le Grand Vallon ainsi qu'au Delta Hôtel du Mont Sainte-Anne. Mettez ces dates à vos agenda!

# 26 ET 27 AOÛT 2021

